

En étudiant le bill et en revenant quelque peu en arrière, nous remarquons que Mic Mac Oils a été constituée en société le 22 septembre 1951. Elle est devenue Mac Oils et, ensuite, au mois d'avril 1963, Mic Mac Oils Limited. Nous en arrivons au point où une demande a été présentée pour la constitution en société en vertu d'une charte fédérale. Le siège social de Mayfair Oil and Gas est à Edmonton. Lorsqu'on essaye de découvrir qui sont les véritables propriétaires de Mayfair Oil and Gas Limited, ceux qui ont la majorité des actions, il devient difficile de découvrir les structures réelles de la compagnie. C'est la même chose pour Consolidated Mic Mac Oils Limited. Une grande partie de l'exploration accomplie par cette société a été conduite dans l'Ouest du pays, ce qui est parfait en autant qu'une redevance raisonnable est perçue relativement à ces explorations et à leurs résultats. Nous savons tous que, parmi tous les pays du monde, le Canada est celui qui perçoit le moins de ce genre de redevances. Et pourtant nous voilà, la tête entre les mains en train de pleurer sur le tort que nous cause un autre pays. Si les règlements étaient mieux faits, les sociétés elles-mêmes les accepteraient et le peuple canadien pourrait en bénéficier; mais, aussi longtemps que nous resterons à nous désoler et à ne rien faire, les sociétés en question continueront d'agir sans se soucier de l'économie canadienne.

D'après les observations qui ont été faites par les représentants, la question des règlements ne les préoccupe pas trop. Je crois qu'en appliquant certains règlements nous pourrions améliorer sensiblement la situation économique et les possibilités de travail. Je suis sûr que certaines de ces sociétés en cause ne seraient que trop heureuses de réinvestir dans le pays sur une échelle qui pourrait conduire à la création d'emplois dans des industries secondaires. Ce bill est-il dans l'intérêt du pays et de ses citoyens? C'est de cette manière que nous devrions considérer les choses. Après tout, c'est le peuple canadien qui, dans un sens, représente l'économie et il y gagnerait beaucoup si nous n'acceptons pas de tout donner. Dans le bill que nous étudions, par exemple, rien n'est prévu sur la nécessité de règlements, qui maintiendraient les droits du Canada en matière de propriété. Si le motionnaire ou tout autre vis-à-vis pouvait nous donner quelque assurance que ces droits seraient protégés et qu'une disposition sera prévue à cet effet dans le bill lorsqu'il sera envoyé au comité, je suis certain qu'il ne serait pas nécessaire de poursuivre le débat. Lorsque je regarde de l'autre côté, je ne peux m'empêcher de penser que le motionnaire n'est peut-être pas en mesure aujourd'hui de donner cette assurance.

Et pourtant, si cela était possible, il me semble que rien ne s'opposerait alors à l'adoption de la proposition et je suis certain qu'il n'y aurait pas de débat au comité. C'est une chose qu'il nous faudrait étudier, si la question doit être soumise au comité. Il nous faudra alors proposer des amendements pour assurer les droits de propriété du Canada à titre définitif. A moins d'avoir cette garantie, il ne nous sert à rien d'étudier ces bills à la Chambre des communes, parce que les sociétés seront en mesure de faire exactement ce qu'elles veulent et il ne sera même pas possible de protester pour l'adoption de bills spéciaux.

• (5.30 p.m.)

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre, je vous prie. Je regrette d'interrompre le député mais il est de mon devoir de l'informer que son temps de parole est écoulé.

**M. Arnold Peters (Timiskaming):** Monsieur l'Orateur, nombre de représentants sont plutôt embrouillés au sujet de ce bill et je comprends pourquoi, après avoir jeté un

coup d'œil sur certains des mémoires financiers. Nombre de personnes qui ont eu affaire à cette société, les actionnaires, les agents fiduciaires et d'autres, ont dû être également très embrouillés parce que les voies de cette société ont été vraiment tortueuses durant sa courte existence.

J'aimerais féliciter le représentant qui a accepté la responsabilité de parrainer ce bill aujourd'hui. Il a fait un excellent travail pour répondre à nos questions et j'espère que nous l'applaudirons doublement en l'absence du motionnaire original. J'aimerais lui demander s'il a vraiment étudié la question ou s'il a accepté de le faire simplement pour rendre service.

D'après l'enquête du *Financial Post* elle s'appelait la Consolidated Mic Mac Oil Company et donnait la ville d'Edmonton comme adresse. Elle détenait des intérêts dans 228 puits de pétrole et 36 puits de gaz en Alberta, en Saskatchewan et en Colombie-Britannique et dans d'autres superficies de l'Ouest du Canada. Je ne vois pas comment elle peut parler de superficies en Alberta, en Saskatchewan et en Colombie-Britannique et ensuite superficies dans l'Ouest du Canada; c'est toutefois ce qu'elle fait. Elle affirme de plus avoir des superficies dans le Montana et l'Alaska.

Ce n'est pas vraiment une société canadienne, mais c'est une société fiduciaire assez importante. Le rapport précise encore que cette société a été formée en 1953 par suite de la fusion de la Mic Mac Oil Ltd., de la Skyline Oil Ltd., et de la Banner Petroleum Corporation. On obtenait une action de la Consolidated Mic Mac pour quatre actions de la Mic Mac, six actions de la Skyline et 5½ actions de la Banner. En 1961, les actionnaires ont approuvé la mainmise par cette société sur la Mayfair Oil and Gas Ltd. La Mic Mac a alors pris plus de 900,000 actions de la Mayfair qui a transféré ses actif et passif à une filiale appartenant à part entière à la Mic Mac. La Mayfair a alors retourné sa charte et distribué des actions de la Mic Mac à ses actionnaires. Comme la Mic Mac détenait 350,000 actions de la Mayfair, le montant net des actions de la Mic Mac atteignait 715,000. Dans cette transaction, 65 actions de la Mic Mac équivalaient à 100 actions de la Mayfair. C'est la répétition de quelque chose qui s'est passé il y a un certain temps. Cette société détenait également des superficies très importantes dans l'Ouest du Canada, aux États-Unis et en Alaska. Elle a ensuite fusionné avec la Mayfair qui était également une société très importante et qui détenait des superficies dans un certain nombre de régions. Elle a fusionné avec la Consolidated Mic Mac, avec la Skyline et avec la Banner.

Nous n'avons pas étudié tous les états financiers; mais nous avons étudié celui de cette année et nous avons découvert que la Mayfair, qui avait été établie en 1957, détenait également le contrôle d'un certain nombre d'autres sociétés. A Hilda, en Alberta, elle avait un accord de mise en commun avec la Consolidated Mic Mac, la Mayfair et la Britalta Petroleum Limited. La Mayfair n'est pas disparue à la suite de la consolidation précédente; elle a tout simplement changé d'objectif et continue d'exister. Cette société fit d'abord le nécessaire pour négocier la vente de gaz à la Trans-Canada Pipe Lines par l'entremise de toutes ces sociétés et, par ce consortium, possédait 29,276 acres.

Si nous faisons notre travail de député, ce que nous ne faisons visiblement pas en ce domaine, car il s'agit de grosses entreprises, nous essaierions de déterminer à qui appartiennent ces entreprises. Nous nous pencherions sur la Mayfair et découvririons ses ramifications.